



- Département des Yvelines
- Arrondissement
- Canton de Rambouillet

MAIRIE DES BRÉVIAIRES

Les Bréviaires,
Le 03 juillet 2026

CONVOCATION

A

Mesdames et Messieurs les membres du CONSEIL MUNICIPAL Pour l'élection du Maire et de ses adjoints

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous prier d'assister à la séance du CONSEIL MUNICIPAL, qui aura lieu à la Mairie - Salle du Conseil Municipal, le :

07 juillet 2026
A 07 H 30

Cette convocation fait suite au déferé préfectoral pour les opérations électorales des 15 et 22 mars 2026 en vue de la désignation des conseillers municipaux dans la commune de Les Bréviaires. Une erreur dans la répartition des sièges : annulation de l'élection de Madame Leslie JEUDY LE FRIEC. Monsieur Francis HIGELIN est proclamé élu au 13^{ème} siège de conseiller municipal. Par voie de conséquence : annulation de l'élection du Maire et des adjoints lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026.

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

- Délibération n°21 - 2026 : Election du Maire.
- Délibération n°22 - 2026 : Fixation du nombre d'adjoints au Maire.
- Délibération n°23 - 2026 : Election des adjoints au Maire.
- Délibération n°24 - 2026 : Délégation du Conseil Municipal au Maire.

Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-après un modèle de pouvoir.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le doyen du conseil municipal,
Jean Pierre BELLENGIER

**RAMBOUILLET
TERRITOIRES**